

Allocution d'ouverture du Congrès extraordinaire de la FFMKR en visioconférence

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux,

Madame et Messieurs les membres du Conseil des Sages,

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Chers Amis,

Je suis heureux de vous retrouver mais je déplore encore une fois que ce Congrès extraordinaire se tienne en visioconférence... Ça devient une habitude à laquelle nous ne nous faisons pas... mais je garde bon espoir de pouvoir ouvrir prochainement mon premier Congrès en présentiel, après plus de 2 ans de mandat. J'espère en tout cas que je ne vous renvoie pas l'image d'un président virtuel !

Cette décision tardive a été difficile à prendre. Comme vous le savez, nous aurions pu tenir ce congrès en présentiel sur le plan réglementaire ; pour autant était-il pertinent de déplacer autant de personnes, nous réunir à plus de 100 personnes avec des moments conviviaux lors des pauses déjeuner où les gestes barrières sont impossible à respecter ? Qu'aurait-on dit si, ne serait-ce que, deux ou trois personnes étaient rentrées chez elles contaminées ou cas contact ? Il en va de notre responsabilité et j'assume pleinement ce choix, qui fait nécessairement des déçus... à commencer par le Bureau qui se faisait une joie de vous réunir, d'une part pour l'inauguration de la Salle Jacques Vléminkx, que nous inaugurerons donc à l'occasion du séminaire du Conseil Fédéral de mars, à condition bien entendu que la situation sanitaire nous permette de nous réunir ; et d'autre part pour concrétiser ce moment historique portant réforme en profondeur de nos statuts.

Il n'était pas non plus acceptable pour nous de reporter ce CEO. La Fédération doit maintenir son calendrier. L'année 2021 aura été l'année conférant le grade master à la kinésithérapie, l'ancrage législatif ou réglementaire de la possibilité du kinésithérapeute de renouveler des ordonnances, de prescrire des produits de santé, ou encore d'expérimenter l'accès direct. Nous pouvons désormais participer aux opérations de dépistage et de vaccination, inscrivant pleinement les kinésithérapeutes en tant qu'acteurs de la santé publique. **On garde le cap fixé depuis 2 ans et on accélère !**

Les enjeux de la réforme des statuts sont majeurs : un dispositif statutaire plus souple, plus agile, nous permettant de nous concerter et consulter plus facilement, plus souvent et plus rapidement notre base ; nous permettant également de nous tourner vers nos jeunes confrères et vers les étudiants, afin d'inverser la pyramide des âges de nos adhérents. **Nous devons transformer l'essai de ces travaux entamés il y a déjà près de 15 ans !**

Nous avons entendu certaines de vos craintes concernant la création de l'échelon régional et nous aurons l'occasion d'en rediscuter longuement aujourd'hui et dans les semaines à venir pour mener à bien, si le projet de réforme est adopté, l'écriture des statuts types régionaux. Il en va de notre capacité à nous organiser en région pour y mener à bien le déploiement de la politique fédérale mais aussi organiser les listes et campagnes électorales des URPS.

Pour ce faire, nous réorganisons activement le paysage politique national. La création des Libéraux de Santé, le 8 septembre dernier n'aura échappé à personne ; regroupant ainsi les 11 syndicats historiques qui pèsent dans le dialogue avec la tutelle et partagent des valeurs communes, bâtis sur un système fédéral ou confédéral à un moment où se dessine une ligne de fracture autour de l'organisation du système de santé sur la place de la médecine de ville libérale avec le glissement vers un système hyper administré, la création des Libéraux de santé engage une recomposition du paysage syndical.

Il s'agissait d'une urgence politique : imposer la vision commune des syndicats au service des patients, des professions de santé libérales et des soins de ville. Nous devons peser dans le débat présidentiel et nous comptons le faire en proposant aux candidats de venir débattre avec nous du prochain projet de loi santé que nous sommes en train d'écrire avec les LDS.

Nous venons de gagner notre premier combat contre la financiarisation galopante dans le milieu libéral de la santé qui nous préoccupe au plus haut point. D'autant que le gouvernement laisse faire en négligeant les accords conventionnels. Après les cliniques très majoritairement rachetées par des groupes aux mains de fonds d'investissement étrangers, voici les financiers en voie de détenir les laboratoires d'analyses médicales. Ils commencent à s'intéresser aux plateaux techniques lourds d'imagerie médicale. Demain, ils prévoient d'être des acteurs des soins de ville rachetant des MSP, des centres de santé voire des structures regroupées dans les territoires et pourquoi pas d'aller jusqu'à les créer !

Les Libéraux de Santé portent la vision d'une coordination souple, efficace entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social. **Elle soutient la reconnaissance des « équipes de soins coordonnés autour du patient » dites « ESCAP », que nous portons à travers l'UNPS.**

Les Libéraux de santé portent des valeurs tournées vers l'innovation en santé mais soutiennent une santé numérique maîtrisée et à visage humain. Ainsi, les nouveaux outils connectés et le remboursement de la télésanté par l'Assurance maladie ne doivent pas être les moyens pour des sociétés commerciales de contourner le système de soins à des fins lucratives. Des dérives ont déjà été pointées du doigt et l'Assurance maladie doit poursuivre son activité de contrôle des plateformes, pour la sécurité des patients. Le numérique est un outil de plus à l'arc des professionnels libéraux de santé dans leur exercice mais il ne doit pas conduire à une médecine déshumanisée, ubérisée. **Nous y serons vigilants au cours des prochaines négociations.**

Les négociations interpro vont bon train ; nous aurons à nous positionner ce WE sur les ACI CPTS et MSP. Les travaux de l'ACIP sur la reconnaissance des ESCAP démarreront le 22 décembre.

Enfin, je tenais à vous informer que nous avons reçu ces derniers jours la lettre de cadrage de nos prochaines négociations conventionnelles :

Télésanté, attention particulière aux publics fragiles et patients souffrant de pathologies chroniques, en perte d'autonomie ou présentant des handicaps, évolutions ciblées pour favoriser la prise en charge à domicile des personnes dépendantes et en situation de handicap, renouvellement des ordonnances, amélioration de la nomenclature avec le cas échéant des évolutions ciblées de certains actes lourds ou complexes, adaptation du dispositif démographique en vue d'améliorer la répartition géographique et soutenir l'activité des PS en zone sous dense... Il ne vous aura pas échappé qu'en dehors d'évolutions ciblées pour la PEC des patients dépendants en situation de handicap ou pour les actes lourds ou complexes, aucune mesure de revalorisation n'est prévue. Les revenus des mk stagnent complètement depuis 4 ans, donc diminuent à inflation constante ; moins 14 % l'année dernière... **cette situation est inacceptable : nous l'avons partagée avec Olivier VÉRAN lors de notre**

dernière rencontre. Il semblerait que nous n'ayons pas été entendus. Nous devons réagir et envoyer un message clair à la tutelle.

Il me reste à vous remercier de votre présence avec nous aujourd'hui. Nous avons bien conscience que le format numérique n'est pas idéal mais nous ferons notre mieux pour favoriser les échanges. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le moindre risque, en tant que professionnels de Santé, au regard de la situation sanitaire.

Je déclare ce CEO ouvert et vous souhaite d'excellents travaux.

Paris, le 10 décembre 2021

Sébastien GUERARD

Président